



FONDATION  
D'ENTREPRISE  
HERMÈS

ARTISTES  
dans la Cité

Artistes dans la Cité

**BOURSES  
D'ÉTUDES  
2020**

# NOS GESTES NOUS CRÉENT

---

Depuis sa création en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès explore de nombreux domaines relatifs aux savoir-faire artisanaux et artistiques. Création, transmission et savoir-faire, telles sont les trois orientations qui guident son action, notamment dans le domaine des arts de la scène.

Depuis 2011, le programme **New Settings** accompagne ainsi, avec un regard buissonnier, les artistes dans la création de spectacles ayant une forte porosité avec les arts visuels, plastiques et / ou numériques. Le programme **Artistes dans la Cité**, créé en 2018, rassemble quant à lui un certain nombre d'initiatives qui tendent à inscrire la parole des (futurs) artistes du spectacle vivant dans la vie de la Cité. Dans ce cadre, la Fondation d'entreprise Hermès a la volonté de développer une action structurante pour permettre à des jeunes gens motivés de réaliser leurs rêves en poursuivant des études supérieures en danse ou en théâtre. L'accompagnement vers les métiers du geste et de la parole résonne fortement avec les valeurs propres au milieu de l'artisanat, portées par la maison Hermès et sa Fondation.

En mettant l'humain au centre de sa démarche, avec un focus plus particulier sur le processus d'apprentissage et de formation, cette action vise à faciliter l'accès aux carrières artistiques dans les domaines de la danse et du théâtre à des jeunes ne bénéficiant pas des conditions matérielles favorables à l'expression de tout leur potentiel.

La Fondation a donc décidé d'agir en amont et en aval des concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures de danse et de théâtre. Parallèlement à son soutien à une classe préparatoire « Égalité des chances » en théâtre (la Prépa' Théâtre 93 mise en place par la MC93), elle a donc lancé en 2019 un **dispositif de bourses d'études sur critères sociaux** pour les étudiants qui viennent d'accéder à des études supérieures.

# QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Les bénéficiaires de ces bourses sont des étudiants en situation de difficulté financière, nouvellement inscrits dans un cursus d'enseignement supérieur en théâtre et en danse. Voici la liste des établissements concernés :

## Théâtre

- Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), Paris
- École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (École du TNS)
- École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), Lyon
- École de la Comédie de Saint-Étienne – Centre dramatique national
- École du Nord – École professionnelle supérieure d'art dramatique Hauts-de-France, Lille
- École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (éstba)
- École nationale supérieure d'art dramatique de Montpellier / Maison Louis Jouvet (ENSAD)
- École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille (ERACM)
- École supérieure d'art dramatique de la Ville de Paris (ESAD)
- L'Académie de l'Union – École supérieure professionnelle de Théâtre du Limousin
- École du Théâtre national de Bretagne (École du TNB), Rennes

## Danse

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)
- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)
- École supérieure du Centre national de la danse contemporaine-Angers (CNDC)
- Centre international de danse Rosella Hightower / Pôle national supérieur danse Cannes-Mougins / Marseille
- ICI – Centre chorégraphique national de Montpellier – Occitanie / Pyrénées Méditerranée, master exerce

Les bénéficiaires doivent entrer en première année de préparation du DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de comédien ou de danseur, ou en première année de master, dispensé par l'une des écoles mentionnées ci-dessus et compris dans le cadre d'un parcours LMD. Les élèves peuvent être inscrits en formation initiale ou continue dans l'une de ces écoles.

# COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER?

Après avoir pris connaissance du programme et de son règlement sur le site Internet de la Fondation d'entreprise Hermès, les candidats sont invités à faire parvenir leur candidature sur ce site, dans l'onglet « Candidatures », avant le 18 septembre 2020, à 12 h.

Les étudiants ayant besoin d'aide dans la constitution de leur dossier peuvent demander l'assistance du service de scolarité de leur école.

# COMMENT ÇA MARCHE?

Un comité de sélection composé de personnalités qualifiées du monde du théâtre, de la danse et de la formation, incluant des collaborateurs de la maison Hermès, se réunira afin de sélectionner les étudiants qui bénéficieront d'une bourse d'études de la part de la Fondation d'entreprise Hermès.

Ces bourses sont versées pendant dix mois, entre septembre et juin, lors de trois années scolaires au maximum. Leur montant varie selon la situation personnelle de chacun des candidats. Ces bourses peuvent venir en complément d'autres revenus (bourse du CROUS, APL...).

# CONTACT

Pour toute question relative à votre dossier de candidature, nous vous invitons à contacter le service de scolarité de votre école. Si vous rencontrez un problème au moment de sa mise en ligne, vous pouvez contacter la Fondation d'entreprise Hermès à l'adresse mail suivante : [scene.fondation@hermes.com](mailto:scene.fondation@hermes.com)

[fondationentreprisehermes.org](http://fondationentreprisehermes.org)





Répétition de *May B* de Maguy Marin  
par les danseurs du groupe Núcleo 2  
de l'École libre de danse de Maré,  
Rio de Janeiro, Brésil, 2018  
© David Mambouch